



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG



PISCINE COUVERTE DE MUTZIG

P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Modification n° 1 – 2012

APPROUVE PAR DELIBERATION N°12-66 du 4 Juillet 2012

PISCINE COUVERTE DE MUTZIG
8, ROUTE DES LOISIRS - 67190 MUTZIG - tél.: 03.88.48.52.88

Propriétaire et exploitant : Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Type : XNL 3^e catégorie
Effectif théorique : 610 personnes

Préambule

Suite à l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant, la Communauté de Communes a établi un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) pour la piscine. Il permettra de connaître d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine et d'autre part les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein d'un tel établissement.

SOMMAIRE

I.	INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL	PAGE 2
II.	FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT	PAGE 3
III.	ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE	PAGE 3
IV.	ORGANISATION DES SECOURS	PAGE 3
V.	CONCLUSION	PAGE 5
	LISTE DES ANNEXES	PAGE 6

I. Installation de l'équipement et matériel

Plan de l'ensemble des installations

Voir plan annexe 1

L'ensemble des installations comprend:

- deux bassins : 1 bassin sportif de 25 × 15m et 1 bassin d'apprentissage de 10 × 12,50m
- un poste de surveillance à chaque bassin et une zone de surveillance autour des deux bassins ainsi que la plage entre les deux bassins. La chaise du MNS peut être déplacée d'un côté ou de l'autre du bassin suivant la réverbération du soleil sur l'eau.
- des perches autour des bassins
- une infirmerie où se trouve le matériel de secourisme
- des extincteurs (voir plan annexe 1)
- des produits chimiques stockés au sous-sol dans trois locaux respectifs. Des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) sont accrochés à l'entrée du local traitement d'eau.
- une commande d'arrêt des pompes de circulation des deux bassins (à gauche du lavabo, dans l'infirmerie).
- une commande d'arrêt de la centrale de traitement d'air à gauche de l'entrée à l'intérieur du local technique.
- une commande d'arrêt gaz à l'extérieur du bâtiment côté route et local technique
- une commande de coupure générale électrique à côté de la porte du transformateur TGBT
- des moyens de communication interne : les boîtiers d'alarme dans la salle de réunion, la mini-caféteria, le hall d'entrée, les vestiaires et l'infirmerie et le téléphone interne.
- un moyen d'appel des secours extérieurs : un téléphone à la caisse, au local entretien des vestiaires, au bureau de direction, à l'atelier et un téléphone sans fil dans l'infirmerie.
Pour appeler les secours, il suffira, par exemple, de sélectionner la touche « POMPIERS » ou « SAMU » du téléphone ou taper le 8018 ou 8015 sur le téléphone sans fil pour accéder directement au central de Strasbourg.
- la voie d'accès des secours se fera par l'entrée principale

Identification du matériel de secours disponible

1. matériel de sauvetage : 6 perches autour des bassins

2. matériel de secourisme comprenant notamment :

- ✓ un plan dur avec sangle araignée et immobilisateur de tête conforme pour transporter des victimes sanglées, derrière le lit de l'infirmerie
- ✓ des colliers cervicaux dans un sac sous l'armoire à pharmacie
- ✓ un nécessaire de premier secours dans l'armoire à pharmacie

3. matériel de réanimation :

- ✓ un sac d'oxygénothérapie
- ✓ un DSA (défibrillateur semi automatique)
- ✓ un aspirateur de mucosité
- ✓ une pochette avec un pansement compressif et un nécessaire de premiers secours
- ✓ une pochette avec différents embouts
- ✓ une fiche bilan

dans le sac bleu accroché à côté de l'armoire à pharmacie.

Identification des moyens de communication

A. Communication interne :

Le sifflet : 3 coups de sifflet : évacuation des bassins
Les boîtiers d'alarme
Le téléphone interne

B. Moyens de liaison avec les secours :

POMPIERS : touche directe du téléphone ou taper le 8018
SAMU : touche directe du téléphone ou taper le 8015

II Fonctionnement général de l'établissement

Période d'ouverture de l'établissement : ouverture permanente

Horaires et jours d'ouverture au public :

- en période scolaire (voir annexe 2),
- en période de vacances scolaires d'hiver (voir annexe 3),
- en période de vacances scolaires d'été (voir annexe 4).

Fréquentation :

- fréquentation maximale instantanée FMI = 510
- nombre d'entrées à l'année : 150 000 (voir annexe 5),
- fréquence maximale hivernale journalière : 810
- fréquence maximale saisonnière journalière : 630

III Organisation de la surveillance et de la sécurité

Pendant les heures d'ouverture au public, il y a :

- deux ou trois BEESAN dont un BNSSA selon la fréquentation. Chaque BEESAN ou BNSSA est responsable d'un bassin.
- un poste de surveillance à chaque bassin, la chaise du MNS peut être déplacée d'un côté ou de l'autre du bassin suivant la réverbération du soleil sur l'eau.
- une zone de surveillance autour des deux bassins ainsi que la plage entre les deux bassins.
- un agent d'accueil et (ou) un agent d'entretien.

Pendant les heures d'aquagym et de fermeture au public, il y a :

- pour un cours d'aquagym au petit bassin : un BEESAN et un agent d'accueil ou un agent d'entretien
- pour un cours d'aquagym au grand bassin : un BEESAN assurant le cours, un BEESAN ou un BNSSA assurant la surveillance du cours et un agent d'accueil ou un agent d'entretien

Pendant les heures d'ouverture aux scolaires (primaires ou secondaires) et établissements spécialisés, il y a :

- deux BEESAN présents dont un ou deux qui surveillent le (ou) les bassin(s) en fonction de l'occupation de ces bassins.
- un 3^{ème} BEESAN est mis à disposition par la Communauté de Communes pour assurer l'enseignement de la natation aux scolaires en fonction de la disponibilité et de la demande.
- un poste de surveillance à chaque bassin, la chaise du MNS peut être déplacée d'un côté ou de l'autre du bassin suivant la réverbération du soleil sur l'eau.
- une zone de surveillance autour des deux bassins ainsi que la plage entre les deux bassins.
- un agent d'accueil et (ou) un agent d'entretien.

IV Organisation des secours

A-Conduite à tenir en cas de noyade et lésions corporelles pendant les heures d'ouverture au public et (ou) aux scolaires :

1^{er} MNS

- alerte le second MNS par 3 coups de sifflet,
- sort la victime de l'eau,
- fait le bilan,
- donne les premiers soins,
- donne le message d'alerte (voir annexe 6) à l'agent d'accueil ou 3^{ème} MNS ou l'agent d'entretien.

2^{ème} MNS

- déclenche la sirène d'alarme qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins,
- apporte l'oxygénothérapie et le DSA,
- prend connaissance du bilan et met en place le DSA.

L'agent d'accueil ou 3^{ème} MNS ou agent d'entretien

- prend connaissance du bilan et alerte les secours (8018),
- ouvre les portes d'entrée de la piscine et celles du grand bassin/hall d'entrée et bloque les portes en position ouverte, s'assure que l'accès pompiers est libre,
- se met à disposition du 1^{er} et 2^{ème} MNS,
- accueille et guide les pompiers,
- empêche l'entrée de la piscine au public.

Personnel restant

- aide à évacuer les bassins le plus vite possible,
- éloigne les curieux, évacue les vestiaires,
- se met à la disposition des MNS jusqu'à l'arrivée des pompiers.

B-Conduite à tenir en cas de noyade et lésions corporelles pendant les heures d'aquagym et fermeture au public :

pour un cours d'aquagym au petit bassin :

Le MNS assurant le cours

sort la victime de l'eau et fait prévenir l'agent d'accueil ou l'agent d'entretien

- fait le bilan,
- donne les premiers soins,
- donne le message d'alerte (voir annexe 6) à l'agent d'accueil

L'agent d'accueil

- apporte l'oxygénothérapie et le DSA,
- prend connaissance du bilan et alerte les secours (8018),
- ouvre les portes d'entrée de la piscine et celles du grand bassin/hall d'entrée et bloque les portes en position ouverte, s'assure que l'accès pompiers est libre,
- se met à disposition du MNS jusqu'à l'arrivée des pompiers

pour un cours d'aquagym au grand bassin :

Le BEESAN ou BNSSA assurant la surveillance du cours

- alerte le second MNS par 3 coups de sifflet,
- sort la victime de l'eau,
- fait le bilan,
- donne les premiers soins,
- donne le message d'alerte (voir annexe 6) à l'agent d'accueil ou l'agent d'entretien.

2^{ème} MNS

- déclenche la sirène d'alarme qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins,
- apporte l'oxygénothérapie et le DSA,
- prend connaissance du bilan et met en place le DSA.

L'agent d'accueil ou l'agent d'entretien

- prend connaissance du bilan et alerte les secours (8018),
- ouvre les portes d'entrée de la piscine et celles du grand bassin/hall d'entrée et bloque les portes en position ouverte, s'assure que l'accès pompiers est libre,
- se met à disposition du 1^{er} et 2^{ème} MNS,
- accueille et guide les pompiers,
- empêche l'entrée de la piscine au public.

C-Conduite à tenir en cas d'incendie :

1^{ère} personne

- **SIMULTANEMENT** soustrait la ou les victimes du danger en prenant toutes les précautions utiles pour soi-même et prévient ou fait prévenir une deuxième personne,
- fait un bilan rapide de la ou les victimes.

2^{ème} personne

- alerte les secours (18 : POMPIERS) et donne le message d'alerte,
- déclenche la sirène d'alarme qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins et des locaux de la piscine,
- déclenche les commandes de désenfumage et intervient sur le feu dans la mesure de ses possibilités.

MNS

- ouvrent toutes les portes de secours extérieures côté gazon et celles à côté du bureau de direction,
- évacuent et orientent les usagers vers les points de rassemblement dans la zone la plus appropriée pour leur sécurité **en fonction des vents** : l'espace vert ou le parking. De plus, l'ensemble des usagers doit rester sur place jusqu'à la prise en charge par les autorités compétentes.

L'agent d'accueil

- ouvre les portes d'entrée principale de la piscine, celles du grand bassin/hall d'entrée, celles des vestiaires et bloque celles-ci en position « ouverte »,
- s'assure que le chemin d'accès des secours soit libre,
- accueille et guide les pompiers,
- empêche l'entrée de la piscine au public.

D-Conduite à tenir en cas de pollution accidentelle de l'air ou de l'eau des bassins :

Les substances et préparations utilisées, notamment dans le traitement de l'eau des piscines, sont concentrées et susceptibles de provoquer des intoxications graves ou des brûlures par inhalation ou contact avec la peau.

Les produits utilisés à la piscine de Mutzig sont l'hypochlorite de calcium, l'acide sulfurique et l'ozone produit sur place dans un générateur électrique spécifique.

En cas de pollution aérienne :

1^{ère} personne

- déclenche les commandes d'ouverture des baies vitrées et des trappes de désenfumage
- ouvre toutes les portes de secours extérieures côté gazon et celles à côté du bureau de direction,
- alerte les secours (18 : POMPIERS) ou traite l'accident en interne
- déclenche la sirène d'alarme qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins et des locaux de la piscine,
- alerte le service technique et le responsable de l'établissement

MNS

- évacuent et orientent les usagers vers les points de rassemblement dans la zone la plus appropriée pour leur sécurité **en fonction des vents** : l'espace vert ou le parking. De plus, l'ensemble des usagers doit rester sur place jusqu'à la prise en charge par les autorités compétentes.
- fait un bilan rapide de la ou les victimes et donne les premiers soins.

L'agent d'accueil

- ouvre les portes d'entrée principale de la piscine, celles du grand bassin/hall d'entrée, celles des vestiaires et bloque celles-ci en position « ouverte »,
- s'assure que le chemin d'accès des secours soit libre,
- accueille et guide les pompiers,
- empêche l'entrée de la piscine au public.

En cas de pollution aquatique :

MNS

- évacuent les bassins
- fait un bilan rapide de la ou les victimes et donne les premiers soins.
- alerte les secours (18 : POMPIERS) ou traite l'accident en interne
- alerte le service technique et le responsable de l'établissement
- se renseigne sur la nature et la cause de la pollution
- suivant la gravité du problème, retour des usagers dans les bassins ou fermeture de l'établissement

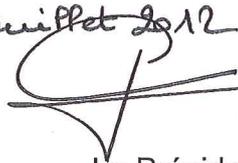
L'agent d'accueil

- ouvre les portes d'entrée principale de la piscine, celles du grand bassin/hall d'entrée, celles des vestiaires et bloque celles-ci en position « ouverte »,
- s'assure que le chemin d'accès des secours soit libre,
- accueille et guide les pompiers,
- empêche l'entrée de la piscine au public.

V Conclusion

- 1) Un rapport ainsi que les informations seront transmis par le responsable de la piscine.
- 2) Pour être valide, le POSS doit émaner de l'ensemble du personnel de l'établissement. Pour une efficacité optimale des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués plusieurs fois par an. Cela permettra de mettre en oeuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

fait à MOLSHEIM, le 17 Juillet 2012



Le Président

